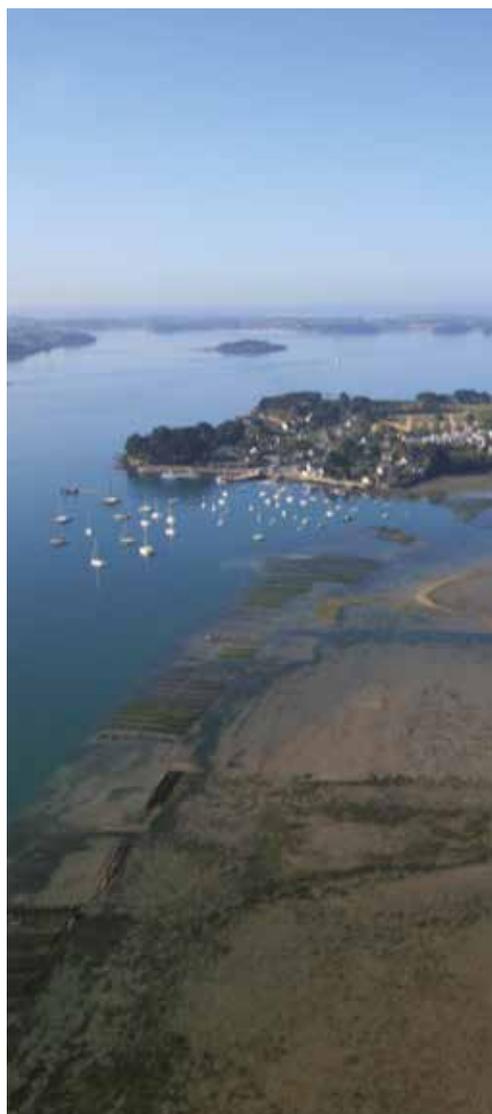


# Construire l'agglomération de demain

Projet de territoire  
2017-2020



# Construire l'agglomération de demain

Organisation du projet de territoire.....	p 5
Démarche méthodologique d'élaboration du projet de territoire mise en œuvre.....	p 6
Chapitre 1/ Diagnostic des dynamiques de développement .....	p 7
Chapitre 2/ Ambitions et objectifs stratégiques .....	p 21
Chapitre 3/ Programme d'actions .....	p 27

## Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, un véritable bassin de vie

Après la fusion des 3 communautés du Loc'h, de la Presqu'île de Rhuys et de Vannes agglo, nous avons souhaité définir les orientations prioritaires de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération jusqu'à la fin du mandat, voire au-delà, afin d'anticiper les grandes mutations de notre territoire.

De par la loi NOTRE, les compétences dévolues aux intercommunalités se sont renforcées, il convient de s'adapter à un contexte nouveau et de poursuivre le travail en lien étroit avec les 34 communes afin de continuer et de développer la mise en œuvre de services.

Le projet de territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération fixe, à partir du diagnostic des dynamiques de développement, les ambitions et objectifs stratégiques de l'agglomération et détermine un programme d'actions pour les années à venir.

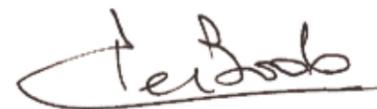
En réaffirmant les valeurs qui nous animent collectivement, qu'il s'agisse de la coopération, de la mise en réseau de l'ensemble des partenaires publics et privés ; de la cohésion et l'équité entre les communes et entre les habitants, du respect de la diversité des communes et la mise en exergue de la solidarité, en visant la réduction des fragilités du territoire, ce projet prend tout son sens.

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, un véritable bassin de vie.

Je souhaite souligner la qualité des débats lors de nos travaux et dans les échanges que nous avons menés avec les élus communautaires et en y associant les élus municipaux.

Qu'ils en soient ici tous remerciés.

Pierre Le Bodo  
Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération



## Organisation du projet de territoire

Le projet de territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est organisé autour de 3 chapitres complémentaires :

Chapitre 1/ Diagnostic des dynamiques de développement

Chapitre 2/ Ambitions et objectifs stratégiques

Chapitre 3/ Programme d'actions

## Démarche méthodologique d'élaboration du projet de territoire mise en œuvre

Le projet de territoire 2017 – 2020 de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est le fruit d'un travail collectif associant les élus communautaires à chacune des étapes de réalisation :

- 1** Dresser un portrait du territoire communautaire : sur les bases d'une étude documentaire et d'entretiens avec les élus, un diagnostic dynamique a pu être élaboré. Les principales conclusions de ce diagnostic sont présentées dans le premier chapitre.
- 2** Animation d'un premier atelier de partage du diagnostic porté sur le territoire communautaire : autour de 4 grandes thématiques (Gouvernance, Développement économique, Services à la population et Environnement), les élus communautaires ont été invités à valider les constats portés sur le territoire et les enjeux de développement prioritaire pour le territoire communautaire.
- 3** Animation d'un second atelier de traduction des constats en ambitions et objectifs stratégiques pour le territoire : autour des 4 grandes thématiques, les élus communautaires ont été amenés à traduire chacun des enjeux de développement du territoire en objectifs stratégiques et opérationnels permettant d'y répondre. Ces objectifs ont été traduits par la suite en ambitions partagées pour le territoire.
- 4** Animation d'un troisième atelier de déclinaison des ambitions et objectifs stratégiques en programme d'action pour les prochaines années.
- 5** Séminaire d'appropriation de la démarche : lors d'un séminaire ouvert à l'ensemble des élus communautaires et municipaux du territoire, l'objectif a été de partager la démarche, les enjeux et le programme d'actions du projet de territoire. Ces propositions d'actions feront l'objet d'un travail technique et financier complémentaire au cours des prochains mois.

En parallèle de ces temps d'échanges et de travail, la Communauté d'agglomération a conduit différentes études sur :

- la stratégie touristique du territoire,
- l'harmonisation des compétences et la définition de l'intérêt communautaire des compétences concernées,
- l'évolution de la Dotation de Solidarité Communautaire versée aux communes-membres.

Chacune de ces réflexions intègre le présent projet de territoire.

## Chapitre 1/

# Diagnostic des dynamiques de développement

## Diagnostic et constats

## Le socle de notre projet

## Nos projets pour demain

# Le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

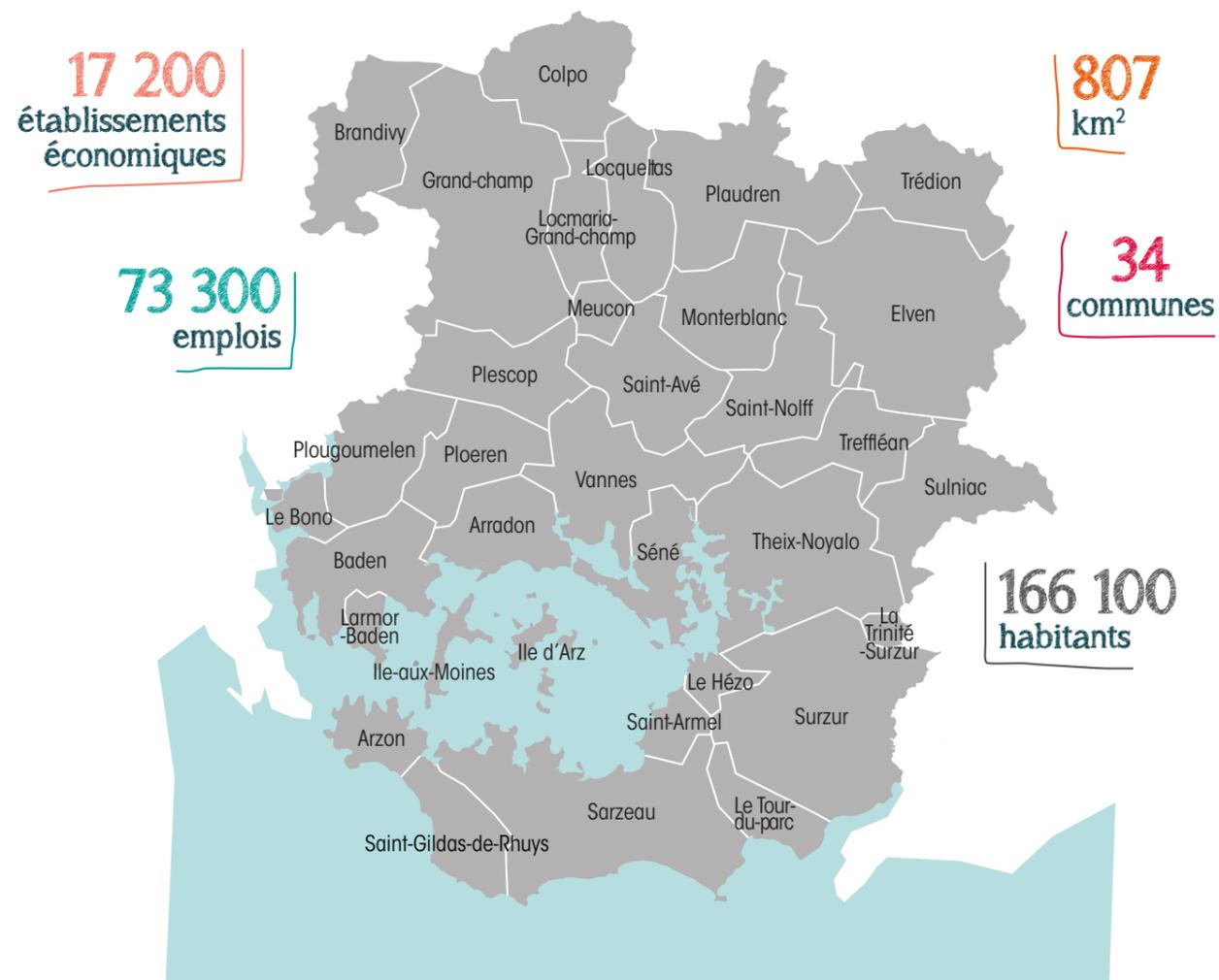
Capitale administrative du Morbihan à travers sa ville centre, deuxième agglomération du département en nombre d'habitants, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération regroupe 34 communes du Morbihan et 166 000 habitants et est issue de la fusion de trois intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Vannes aggro, Loc'h communauté et la Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys).

Communauté d'agglomération la plus étendue du Morbihan, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'étend sur 807 km<sup>2</sup> et recouvre à ce titre des réalités communales relativement diverses avec des densités de population variant entre 41 habitants/km<sup>2</sup> à Brandivy et 1642 habitants/km<sup>2</sup> à Vannes.

Le territoire communautaire réunit tant des communes :

- urbaine,
- rurale,
- littorale,
- et insulaire

Cette diversité constitue une richesse importante pour l'agglomération et un enjeu de développement de premier ordre.



# La dynamique démographique de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

## Une agglomération dynamique et attractive

La communauté d'agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a connu, sur la période 1990 / 2015, une forte croissance de sa population (+48 000 habitants).

Cette dynamique démographique portée à la fois par un solde naturel positif et une forte attractivité résidentielle du territoire a néanmoins tendance à s'éroder progressivement depuis 2000 (de +1.6 % par an en moyenne à + 1 % par an en moyenne en 2015). Ce tassement de la dynamique démographique devrait se prolonger dans les prochaines années.

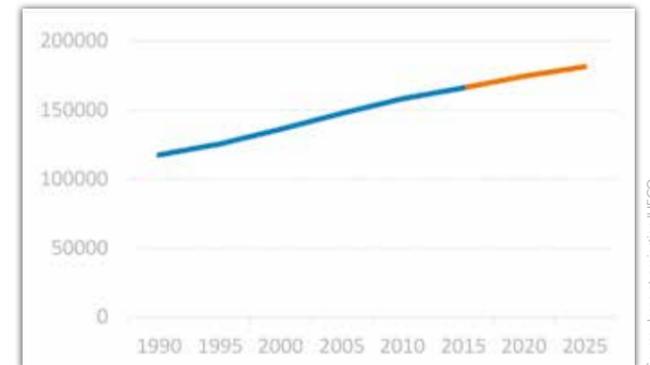
## Une attractivité du territoire auprès de jeunes actifs essentiellement

Entre 2012 et 2013, 15 054 nouveaux habitants se sont installés sur le territoire communautaire. En moyenne, ces nouveaux résidents sont souvent actifs, plus jeunes et plus diplômés que la population du territoire.

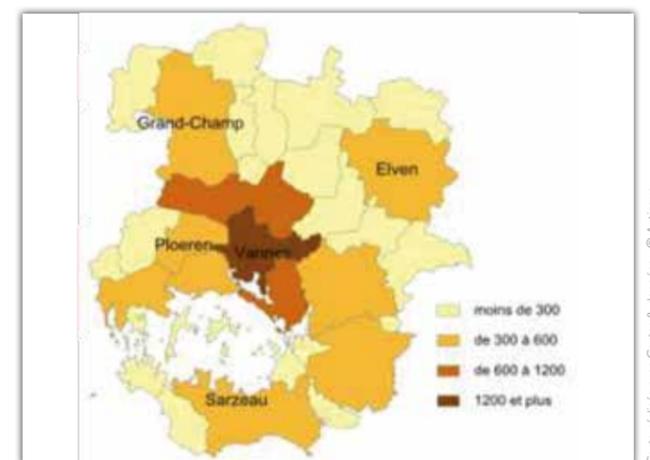
Les 12 990 habitants qui ont quitté le territoire sur cette même période avaient un profil relativement similaire.

## Les chiffres clés du territoire

### Évolution de la population communautaire entre 1990 et 2015



### Nouveaux arrivants en 2013



## Les principaux constats sur la dynamique démographique

- Une dynamique démographique portée à la fois par la natalité et par une attractivité résidentielle du territoire et qui se traduit par un renouvellement continu de la population,
- Une difficulté éprouvée par le territoire pour maintenir les jeunes actifs.

## Les enjeux associés

- Accompagner l'attractivité résidentielle du territoire et maîtriser la pression démographique,
- Favoriser un développement homogène et harmonieux du territoire de GMVA.



## Les dynamiques économiques (entreprises et établissements)

Début 2015, le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération regroupait près de 17 200 établissements actifs, soit 24 % des établissements du Morbihan. La moitié de ces établissements relèvent du secteur des services marchands, fortement représentés sur le territoire, même si l'économie locale est marquée par sa diversification.

En 2016, près de 1 400 établissements ont été créés sur le territoire communautaire. Cette dynamique oscille entre 1 350 et 1 650 établissements entre 2009 et 2016.

### Une spécialisation de l'économie

Le tissu économique de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération présente les spécificités suivantes par rapport au département du Morbihan :

- Une surreprésentation des entreprises et emplois dans le secteur de l'informatique,
- Une surreprésentation des entreprises dans le secteur des services aux entreprises,
- Une sous-représentation de la filière nautique.

### Un territoire marqué par la crise économique de 2008

Dès 2008, la valeur ajoutée produite par la Communauté d'agglomération a stagné, voire diminué notamment pour les productions marchandes. Les conséquences de ce ralentissement de l'économie locale se sont traduites par une croissance rapide du chômage sur le territoire (9.6 % de taux de chômage en 2015).

### Les chiffres clés du territoire

#### L'emploi par sphères économiques et activités :

	Effectifs		Structure		Evolution 2015/1990
	1990	2015	1990	2015	
<b>secteur productif</b>	<b>15 242</b>	<b>20 166</b>	<b>29,5%</b>	<b>27,5%</b>	<b>32,3%</b>
dont agriculture	2 783	1 475	5,4%	2,0%	-47,0%
dont industrie	5 389	5 095	10,4%	6,9%	-5,4%
dont construction	955	885	1,9%	1,2%	-7,3%
dont commerce de gros	2 042	2 825	4,0%	3,9%	38,4%
dont services marchands	4 072	9 882	7,9%	13,5%	142,7%
<b>secteur public</b>	<b>16 510</b>	<b>20 510</b>	<b>32,0%</b>	<b>28,0%</b>	<b>24,2%</b>
dont administration	9 010	12 278	17,5%	16,7%	36,3%
dont enseignement	2 856	3 310	5,5%	4,5%	15,9%
dont activités hospitalières	4 640	4 914	9,0%	6,7%	5,9%
<b>secteur domestique</b>	<b>19 840</b>	<b>32 640</b>	<b>38,5%</b>	<b>44,5%</b>	<b>64,5%</b>
construction, eau et assainissement	2 663	4 514	5,2%	6,2%	69,5%
commerce de détail hébergement	5 987	9 747	11,6%	13,3%	62,8%
restauration	1 690	3 353	3,3%	4,6%	98,4%
santé social (hors hôpital)	3 276	7 300	6,4%	10,0%	122,8%
culture-sport-loisir	792	1 786	1,5%	2,4%	125,5%
autres services	5 432	5 939	10,5%	8,1%	9,3%
<b>Emploi total</b>	<b>51 592</b>	<b>73 315</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>42,1%</b>

Source : Insee

## Les dynamiques socio-économiques (emploi et insertion)

Une forte croissance du nombre d'emplois sur le territoire communautaire

En 2015, près de 73 300 emplois étaient recensés sur le territoire communautaire. Depuis 1990, 21 700 emplois ont été créés sur le territoire. Parallèlement à la croissance de l'emploi, la structure économique du territoire a profondément évolué au cours de ces 25 dernières années :

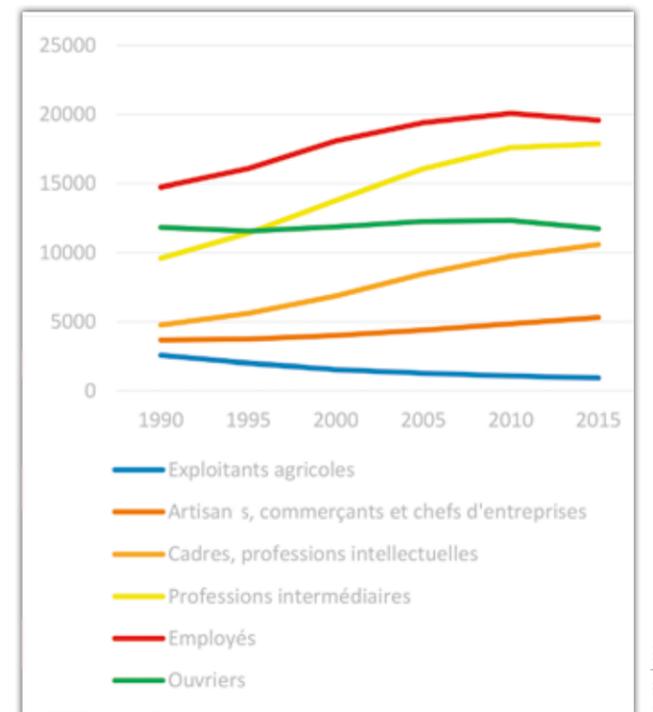
- la place de l'agriculture s'y est fortement réduite (-47 % d'emplois),
- l'industrie s'y est relativement maintenue (-5 % d'emplois),
- à l'inverse, la sphère domestique a progressé rapidement (+65 %), et plus particulièrement dans le secteur de la santé et du social d'une part et des industries touristiques,
- le secteur du service aux entreprises (notamment informatique) a fortement cru (+143 %).

### Une mutation de l'emploi

Cette évolution de l'emploi dans les différents secteurs d'activités économiques a eu pour conséquence de redistribuer les cartes entre les différentes catégories socioprofessionnelles du territoire. Ainsi, les profils de cadre et de professions intermédiaires ont fortement augmenté entre 1990 et 2015 (+5 847 cadres et +8 248 professions intermédiaires).

### Les chiffres clés du territoire

#### Evolution des catégories socioprofessionnelles entre 1990 et 2015



Source : Insee

### Les principaux constats sur les dynamiques sociodémographiques

- Un repositionnement de l'économie de l'agglomération autour des secteurs tertiaires et de la sphère résidentielle qui vise à répondre aux besoins des populations permanentes et touristiques,
- Golfe du Morbihan - Vannes agglomération un pôle commercial majeur du département.

### Les enjeux associés

- Conforter le développement des secteurs économiques particulièrement dynamiques sur le territoire, et notamment le secteur industriel, et soutenir la diversification de l'économie locale.

### Les enjeux associés

- Développer des synergies accrues entre emploi, formation et enseignement supérieur.



# Aménagement et maillage du territoire

## L'émergence de pôles d'équilibre

Les schémas de cohérences territoriales élaborés à l'échelle des anciennes intercommunalités de Vannes agglo et de la Presqu'île de Rhuy ont esquissé l'armature territoriale suivante :

- Un cœur d'agglomération renforcé qui regroupe autour de Vannes, ville-centre, les communes de Saint-Avé, Séné, Plescop et Arradon.
- Des pôles relais : Sarzeau, Theix-Noyal, Elven, Ploeren et Grand-Champ.

## Une artificialisation des sols

La dynamique démographique observée au cours de ces dernières décennies s'est accompagnée par une artificialisation accrue du territoire et le développement de nouveaux espaces urbanisés (lotissement, espace à vocation économique et résidentielle) :

- +2% sur le territoire de Vannes agglo entre 2006 et 2012,
- + 2% sur la presqu'île de Rhuy entre 1990 et 2006.

### Périmètre du parc naturel régional du Golfe du Morbihan



# Mobilité et déplacement

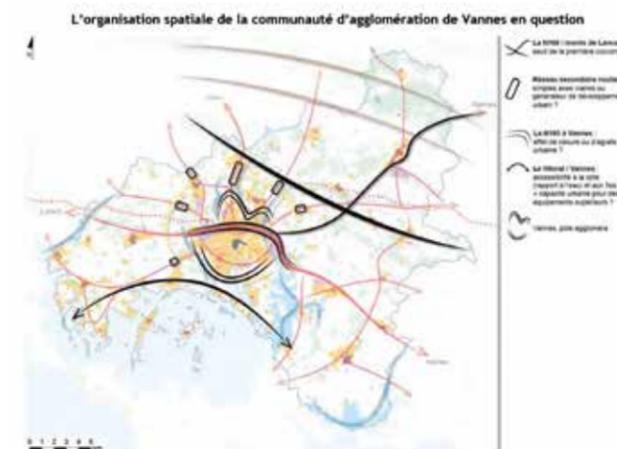
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération dispose d'un niveau d'accessibilité par la route particulièrement fort du fait de la présence des RN165 et RN166 et ferroviaire important avec une liaison régulière Vannes – Paris en 2h30.

Cette forte accessibilité favorise les déplacements domicile-travail et permet à 12 500 résidents de l'agglomération de se rendre sur les bassins d'emplois d'Auray, de Questembert et de Lorient. Les axes routiers majeurs du territoire RN-165 et RD780 semblent aujourd'hui créer des effets de rupture dans le développement du territoire communautaire (mobilité transverse complexe). Le Triskell (Vannes – Pontivy – Saint-Brieuc et Lorient – Pontivy – Saint-Brieuc) constitue un axe de développement important pour le territoire au même titre que les lignes TER.

Le territoire est également amené à faire face de manière récurrente à un engorgement de ses principaux axes routiers et notamment de la RN-165, en fonction des mobilités pendulaires et saisonnières.

## Les chiffres clés du territoire

### L'organisation spatiale de la communauté d'agglomération de Vannes en question



### Résumé des navettes domicile-travail

	Répartition par lieu de travail des actifs occupés		Répartition par lieu de résidence des emplois	
	Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération			
	2013	%	2013	%
<b>Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération</b>	53 874	81,1%	53 874	74,5%
Auray Quiberon Terre Atlantique	2 931	4,4%	5 895	8,1%
Lorient Agglomération	1 113	1,7%	1 450	2,0%
Questembert Communauté	912	1,4%	2 545	3,5%
CC Saint-Jean Communauté	833	1,3%	1 188	1,6%
CC Arc Sud Bretagne	756	1,1%	1 667	2,3%
Rennes Métropole	545	0,8%	215	0,3%
Métropole du Grand Paris	521	0,8%	73	0,1%
CC Locminé Communauté	478	0,7%	792	1,1%
CC du Val d'Oust et de Larvaux	470	0,7%	993	1,4%
Nantes Métropole	401	0,6%	175	0,2%
Ploëmel Communauté	380	0,5%	299	0,4%
Ailleurs	3 202	4,8%	3 169	4,4%
<b>Total</b>	<b>66 352</b>	<b>100%</b>	<b>72 343</b>	<b>100%</b>

Source : données Insee - retraitements IJFECO

## Les principaux constats sur les dynamiques sociodémographiques

Une pression foncière grandissante et une diminution des surfaces agricoles.

## Les enjeux associés

- Lutter contre l'étalement urbain et la consommation foncière,
- Conforter le développement des pôles relais et de proximité,
- Favoriser un développement équilibré du territoire.

## Les principaux constats sur les dynamiques environnementales

- Un développement des migrations pendulaires domicile-travail,
- Un axe routier structurant, la RN 165, qui est ponctuellement saturé et qui crée un effet de rupture dans l'aménagement du territoire.

## Les enjeux associés

- Renforcer l'intermodalité et rééquilibrer les parts modales,
- Renforcer l'accessibilité du territoire (ferroviaire, routier...),
- Consolider et enrichir l'offre de transports urbains sur l'ensemble du territoire communautaire,
- Fluidifier les mobilités sur le territoire,
- Développer les modes de déplacements doux.

# Logement et habitat

Porté par la dynamique résidentielle du territoire, le parc de logement de GMVA a fortement cru au cours de ces dernières années pour s'établir à 76 000 logements dont :

- 21% sont des résidences secondaires,
- 13% sont des logements sociaux,
- 6% sont des logements vacants.

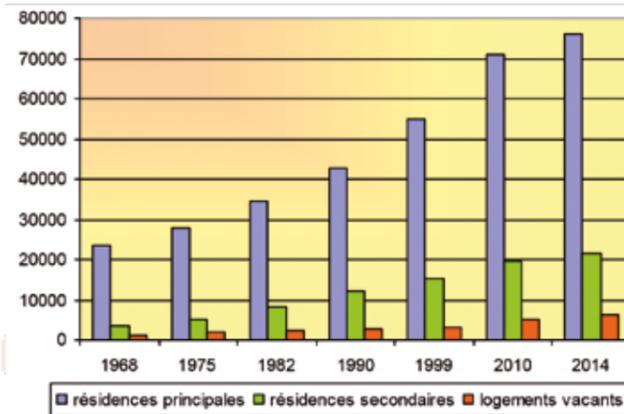
Le PLH élaboré à l'échelle de Vannes aggro a mis en perspective une vacance du parc de logement qui se concentre sur les constructions récentes ainsi que sur les logements privés.

• Constat lié en partie à la difficulté éprouvée par les habitants à devenir propriétaire ou bailleur du fait d'un coût d'accès au foncier relativement élevé par rapport à la structure des revenus,

• Les dispositifs de défiscalisation ont également pu favoriser le développement d'un parc immobilier qui ne répond pas totalement aux besoins du territoire.

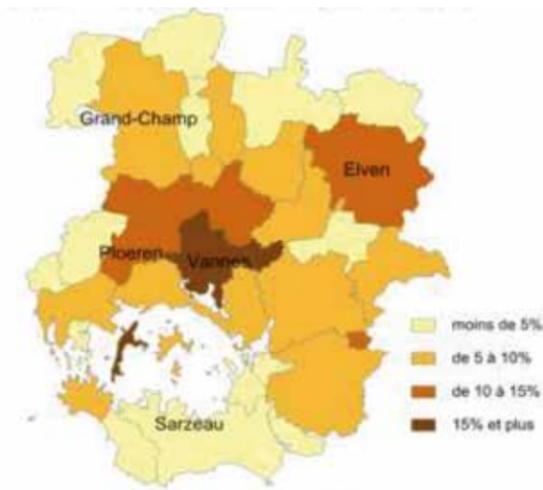
## Les chiffres clés du territoire

### Evolution du parc de logements



Source: Insee

### Part des logements sociaux parmi les résidences principales en 2014



Carte réalisée avec Cartes & données - © Artistic

## Les enjeux associés

- Maintenir une dynamique démographique forte en développant un parc de logement adapté au profil des habitants,
- Permettre aux habitants de résider sur tout le territoire et développer une offre de logement sociaux et très sociaux (PLH),
- Contenir la pression foncière pour favoriser la mixité sociale et générationnelle.

# Culture

Le territoire de GMVA dispose d'une offre culturelle (équipements et programmation culturelle) particulièrement riche dont :

- Le centre culturel de l'Hermine de Sarzeau,
- L'Echonova,
- Les conservatoires de Vannes et Sarzeau,
- Les scènes du Golfe (Théâtre Anne de Bretagne et La Lucarne),
- Le réseau de médiathèques,
- Les programmes Tempo ou Déclic tribu.

À cela s'ajoutent une programmation événementielle importante (Jazz en ville, Motocultor festival, Salon du livre...) et des dynamiques culturelles porteuses de l'identité bretonne.

Il apparaît à la lecture des documents précédemment élaborés une hétérogénéité des situations antérieures de chacune des EPCI. Dans chaque domaine, l'élaboration d'une stratégie et la définition d'un intérêt communautaire devront concilier les principes de subsidiarité, de solidarité et de recherche de synergies.

## Dispositifs existants



## Les principaux constats sur les dynamiques sociodémographiques

- Une offre culturelle existante riche et variée,
- Des démarches de mutualisation et de mise en réseau en cours.

## Les enjeux associés

- Harmonisation et coordination des stratégies existantes,
- Développer des pôles thématiques et de compétences sur le territoire.

## Sport

À l'image de ce qui peut être observé au niveau culturel, la Communauté d'agglomération dispose d'une offre sportive particulièrement riche et ce tant en matière d'équipements que de tissu associatif.

Néanmoins le besoin d'équipements sportifs sur le territoire a pu être identifié :

- Équipements sur Rhuys et le Loch,
- Piscine à Elven.

Il apparaît à la lecture des documents précédemment élaborés une hétérogénéité des situations antérieures de chacune des EPCI. Dans chaque domaine, l'élaboration d'une stratégie et la définition d'un intérêt communautaire devront concilier les principes de subsidiarité, de solidarité et de recherche de synergies.



### Les principaux constats sur les dynamiques sociodémographiques

- Une offre sportive existante,
- Des équipements en cours de construction sur le territoire,
- Une harmonisation de la compétence « natation » en cours.

### Les enjeux associés

- L'accessibilité des activités physiques et sportives pour tous,
- La valorisation de l'image sportive de la collectivité et du nautisme,
- Le sport de haut niveau comme facteur de rayonnement et de notoriété du territoire.

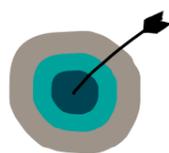
# Chapitre 2/ Ambitions et objectifs stratégiques

Diagnostic et constats  
Le socle de notre projet  
Nos projets pour demain

## Les valeurs de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Allant au-delà des règles du code général des collectivités territoriales encadrant le fonctionnement des EPCI à fiscalité propre, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a souhaité dans le cadre de son projet de territoire 2018-2020 réaffirmer les valeurs partagées par l'ensemble du territoire. Ces dernières constitueront une ligne directrice de l'action communautaire pour les prochaines années.

De fait les valeurs suivantes sont placées au cours du projet de développement du territoire et de l'action communautaire :



**Coopération en encourageant la coordination des actions et la mise en réseau de l'ensemble des partenaires publics et privés**



**Cohésion en travaillant dans le même sens**



**Équité en recherchant les solutions les plus adaptées aux besoins du territoire**



**Diversité en respectant les spécificités du territoire (littoral, îles, ville centre, couronne urbaine et rurale)**



**Solidarité en visant la réduction des fragilités du territoire**

Ces valeurs traduisent la volonté du territoire de renforcer la cohésion communautaire et de développer de nouvelles relations de proximité entre Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et l'ensemble des communes membres et de favoriser un codéveloppement de l'agglomération.

Elles se traduiront également par le renforcement des missions d'ingénierie territoriales réalisées par la communauté d'agglomération auprès de ces communes et le renforcement des démarches de mutualisation.

## Des ambitions pour le territoire communautaire

Notre territoire singulier, des terres à la mer, historiquement construit autour de Vannes, la ville-centre, est naturellement attractif, mais il entre également en concurrence avec d'autres pôles bretons.

Pour renforcer sa vitalité, pour continuer à attirer des créateurs d'emplois, des actifs, pour y maintenir nos habitants, nous devons mettre en avant ses atouts, conforter sa qualité de vie et son identité propre. Dans cette identité, la dimension bretonne doit trouver toute sa place. Il nous appartient également de faciliter les coopérations, les partenariats et échanges au-delà même des seules limites administratives actuelles. Cette ambition, nous la partageons pour construire une agglomération aux fondements stables et durables.

Les choix raisonnés d'aménagement et d'infrastructures qui seront arrêtés dans les mois à venir nous engageront pour les prochaines décennies. Ce projet que nous portons, c'est aussi celui de valeurs réaffirmées. Au centre de nos préoccupations, la solidarité entre les communes et l'équité territoriale.

Nous devons continuer de nous montrer attentifs à l'évolution des modes de vie et aux besoins des habitants de nos communes, et accompagner le territoire dans les transitions en prenant en compte les mutations sociales, économiques et environnementales. Il est de notre responsabilité d'envisager l'avenir du territoire en veillant à ses ressources et à son environnement, biens universels, que nous avons pour mission de transmettre aux générations futures. Même si des incertitudes demeurent, ce projet de territoire fixe un cap clair fondé sur de trois ambitions :

1- Renforcer la cohésion de notre territoire

2- Développer un territoire d'équilibres

3- Accompagner les transitions

#participation

#communication

## 1- Renforcer la cohésion de notre territoire

- **Rôle et ambition de la communauté d'agglomération** : la position de GMVA doit être celle d'un stratège et d'un animateur de territoire.
- **Développer des projets et porter des compétences à l'échelle infracommunautaire** : GMVA poursuit aujourd'hui la mise en œuvre des compétences anciennement portées par les EPCI. C'est notamment le cas sur le nettoyage des plages. Afin de porter cette compétence par exemple, il pourrait être pertinent de développer un échelon de projet complémentaire.
- **Gestion des équipements culturels** : certaines communes ont émis le souhait de conserver la gestion d'équipements culturels (salles). À ce titre, il serait intéressant de développer des ententes et des synergies entre les acteurs sans rechercher à s'orienter vers une programmation unique sur l'ensemble du territoire. L'exemple de la mise en réseau des médiathèques peut être un point de départ à la définition d'une stratégie / action en matière d'équipements culturels (salles).
- **Ingénierie territoriale** : chaque commune ne peut pas porter les compétences d'ingénierie territoriale nécessaires à leur développement. À ce titre, GMVA doit accompagner les communes grâce à ses capacités d'ingénierie.

### Objectifs stratégiques couverts

- Harmoniser les compétences communautaires
- Favoriser une plus grande intégration communautaire
- Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'action communautaire
- Accompagner les communes dans leur développement

#participation

#communication

#harmonisation

#intégration

#ingénierie

#attractivité

#mobilité

## 2- Développer un territoire d'équilibres

- **Consolider et structurer le territoire autour des pôles d'équilibre (dimension institutionnelle)** : le développement d'un échelon intermédiaire entre les communes et GMVA permettra de renforcer l'armature territoriale en respectant le principe de subsidiarité et la commune comme la cellule locale de base. Cette entente pourra se traduire par le portage de projets supra-communaux et la mise en œuvre de services d'ingénierie territoriale qui dans certains cas ne peuvent pas se gérer au niveau communal.
- **Consolider et structurer le territoire autour des pôles d'équilibre (dimension territoriale - aménagement)** : cela se traduira par le développement d'une tête de réseau et d'un pôle de ressources dans chacun des pôles d'équilibre et la mise en place d'un maillage fort autour de ces polarités, accompagné d'une offre de mobilité. L'actualisation des documents d'urbanisme et de planification (SCoT, PLU, PDU...) sera conduite dans ce sens.
- **Accompagner un développement territorial harmonieux, durable et inclusif** en permettant à l'ensemble des espaces du territoire de tirer profit des dynamiques territoriales (logement, mobilité, économie et emploi, tourisme...).

### Objectifs stratégiques couverts

- Préserver l'attractivité du territoire et favoriser un développement soutenable et harmonieux
- Répondre aux besoins des habitants et des entreprises
- Faciliter la mixité sociale et générationnelle
- Préserver la qualité de vie et l'environnement

#attractivité

#mobilité

#proximités

#mixité

#services

#institution

#société

### 3- Accompagner les transitions

- **Affirmer GMVA comme une « agglomération stratégique » dans une perspective à court, moyen et long terme** et ne pas cantonner son développement aux directives réglementaires (loi NOTRe...). Ce volontariste politique s'inscrit dans une approche globale des enjeux liés à son développement territorial visant l'équité territoriale, l'amélioration de l'efficacité de l'action publique notamment dans le cadre de ses relations avec les communes membres (mutualisations, principe de subsidiarité...). Cela pose la question des ressources financières nécessaires à GMVA pour concrétiser ce projet dont certaines actions s'échelonneront dans le temps.
- **Anticiper et préparer les transitions nécessaires pour répondre à un contexte en profonde mutation, tant aux niveaux économique, social et écologique.** Là encore, GMVA sera moteur pour mettre en action l'ensemble des forces vives du territoire et favoriser la qualité de vie durable pour les générations actuelles et futures sur le territoire.
- **Préparer l'avenir et les prises de compétences nouvelles (compétences obligatoires et optionnelles) :** gemapi, eau et assainissement, voiries, etc.

#### Objectifs stratégiques couverts

- Faciliter les transitions économiques, énergétiques et numériques
- Anticiper les défis démographiques et sociaux
- Répondre aux défis environnementaux
- Encourager la vitalité associative, culturelle et sportive

#institution

#société

#économie

#environnement

#innovation

## Chapitre 3/

# Projets et actions pour l'agglomération

Diagnostic et constats

Le socle de notre projet

Nos projets pour demain

# Les compétences de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

La communauté d'agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération dispose des compétences suivantes :

## Les compétences obligatoires



### Développement économique :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire,
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire : accueil, conseil et accompagnement des entreprises, action d'information, de communication et promotion susceptibles de maintenir et de développer le tissu économique et création d'immobilier d'entreprises,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.



### Aménagement de l'espace communautaire :

- Élaboration d'un schéma de cohérence territoriale et de schéma de secteur,
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,
- Organisation de la mobilité.



### Équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat (PLH),
- Politique du logement d'intérêt communautaire,
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire,
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,
- Actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.



### Politique de la ville :

- Élaboration du diagnostic de territoire et définition des orientations du contrat de ville,
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale.



### Accueil des gens du voyage :

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.



### Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

## Les compétences optionnelles

**Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaires et création, aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.**

### Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Lutte contre la pollution de l'air,
- Lutte contre les nuisances sonores,
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

**Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

### Action sociale d'intérêt communautaire.

### Maisons de services au public.

# Le programme d'actions

L'ensemble des ambitions et des objectifs stratégiques ont fait l'objet d'une formalisation de pistes d'actions pour les prochaines années. La mise en œuvre de ces actions sera échelonnée dans le temps en fonction du contexte et des capacités financières.

## Ambition n°1 - renforcer la cohésion de notre territoire

### Actions transversales

- Assurer des liens étroits entre GMVA et les communes (élus / services)
- Organiser un pôle d'ingénierie et de ressources au sein de GMVA notamment sur des fonctions supports transversales auprès des communes (comptabilité, juridique, urbanisme, marchés...)
- Développer des outils et supports de communication permettant de valoriser les actions existantes (diffuser l'information) : exemple des aides au logement
- Sensibiliser la population et communiquer, par exemple sur les offres de transport existantes, sur la qualité de l'air...
- Développer un observatoire des pratiques actuelles (ex : disciplines sportives) et des caractéristiques du territoire (fiscalité...)
- Assurer un suivi régulier des besoins et des attentes de la population en mobilisant les forces vives du territoire
- Faire de l'identité bretonne un élément de la cohésion du territoire

### Développement économique

- Communiquer sur les missions économiques de l'agglomération à destination des entreprises et des structures existantes (technopôles, réseaux d'entreprises...)
- Valoriser et communiquer sur les filières implantées sur le territoire
- Promouvoir et mettre en valeur les actions en faveur du développement économique existantes sur l'ensemble du territoire

### Transports

- Définir précisément les contours des compétences en matière de transport collectif et de politique cyclable
- Restructurer la politique de gestion des arrêts
- Poursuivre la mise en accessibilité

### Déchets

- Engager une nouvelle réflexion autour des modalités de fonctionnement (notamment en inter EPCI sur le traitement) et de financement du service
- Favoriser les dynamiques collectives (associations, entreprises...)
- Poursuivre le programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG)

### Environnement

- Préparer les prises de compétences en vue d'aboutir à une qualité des eaux : élaborer un plan de prévention des inondations, vérifier la conformité des branchements d'assainissement collectif, développer une surveillance accrue de la qualité des eaux, réaliser un état des lieux détaillé de la gestion des eaux pluviales...
- Renforcer la coordination de l'agglomération avec les autres acteurs (Syndicats, SMVM, PNR...)

### Action sociale d'intérêt communautaire

- Se doter d'une grille de critères en matière de soutien aux associations
- Délimiter les compétences de l'agglomération en matière d'accompagnement des personnes âgées et poursuivre les actions engagées dans l'Espace autonomie seniors
- Nouer et s'appuyer sur les partenariats existants pour lutter contre la précarité et l'isolement
- Pérenniser et développer les chantiers d'insertion

### Équipements et services culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Se doter d'une définition de l'intérêt communautaire et d'une grille de critères en matière d'aide et de soutien à l'action culturelle et sportive
- Animer les réseaux d'acteurs culturels et sportifs
- Proposer un accompagnement des communes en matière d'ingénierie culturelle et sportive
- Étendre, structurer et harmoniser l'offre en milieu scolaire
- Accompagner financièrement et pédagogiquement les enseignements artistiques

## Ambition n°2 - développer un territoire d'équilibres

### Actions transversales

- Communiquer et valoriser le panel de l'offre culturelle existante à l'échelle communale ou supra-communale
- Encourager le développement de démarches de mutualisations ou d'ententes sur les bassins de vie
- Se doter d'un service d'ingénierie territoriale relatif aux projets urbains, aux problématiques de foncier économique et agricole
- Se doter d'une politique de fonds de concours afin d'accompagner des investissements structurants notamment sur les pôles d'équilibre

### Développement économique

- Être mobilisé pour le déploiement du Très Haut Débit Numérique
- Décliner une marque généraliste de territoire commune à l'économie, au tourisme et aux loisirs
- Se doter d'un schéma d'accueil des entreprises en lien avec le Scot : schéma directeur des ZAE, parcours résidentiel des entreprises, observatoire du foncier économique, prospective foncière, gestion coordonnée, grille tarifaire, planification des opérations...
- Accompagner les initiatives privées d'espaces de coworking et développer des projets le cas échéant sur les pôles d'équilibre
- Soutenir le développement d'incubateurs sur le territoire (en lien avec les filières)
- Encourager la création et le développement des pépinières et hôtels d'entreprises
- Elaborer un document d'orientation commerciale afin de favoriser une répartition équilibrée des commerces et activités entre périphérie et centralité notamment en veillant au maintien des commerces de centre-bourg
- Développer et porter une politique commerciale partagée entre GMVA et les communes
- Préserver et valoriser les activités primaires
- Créer les conditions nécessaires à la mise en place de programmes alimentaires territorialisés (PAT)
- Favoriser l'étalement de la saison touristique et développer une offre touristique sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur la diversité de nos patrimoines

### Aménagement de l'espace communautaire et urbanisme

- Identifier les espaces fonciers à fort potentiel et en assurer la maîtrise
- Elaborer des règlements de zones d'activités afin de limiter les démarches spéculatives
- Appuyer les communes sur les opérations de densification et de renouvellement urbain
- Ouvrir un droit de préemption sur le foncier économique
- Accompagner les communes sur la densification et le renouvellement urbain

### Équilibre social de l'habitat

- Favoriser la mixité sociale et générationnelle par le biais d'une approche différenciée des politiques de l'habitat selon les communes
- Favoriser le maintien à domicile et l'accession à des logements à proximité des services (aide à la réhabilitation des logements anciens)
- Soutenir les opérations de rénovation thermique notamment dans le cadre de la gestion des copropriétés
- Accompagner la mobilité dans le parcours de logement
- Développer de petites unités de vie en cœur de bourg (habitat partagé)
- Développer des structures légères permettant l'accueil des saisonniers

### Déplacement et transports

- Résorber les « points noirs » dans l'aire urbaine et développer des lignes de transports en site propre
- Développer et communiquer sur les nouveaux usages de la voiture (autopartage et covoiturage)
- Améliorer la desserte de la 2<sup>ème</sup> couronne
- Encourager l'adaptation des horaires de travail pour fluidifier les trafics (PDE ...)
- Développer une offre de parkings relais notamment en périphérie
- Résorber les discontinuités cyclables sur les axes d'intérêt communautaire pour offrir aux usagers des voies sécurisées.

### Environnement

- Mettre en place une gestion intégrée de l'eau au sein de GMVA
- Garantir la préservation de la qualité environnementale du territoire (air, bruit, paysages ...)
- Identifier, reconquérir et préserver les habitats naturels et la biodiversité en lien avec le PNR

### Maisons de services au public

- Développer le concept de maison de services aux publics au sein des pôles d'équilibre afin de privilégier la proximité
- Différencier les services des MSAP en fonction des spécificités territoriales

## Équipements et services culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Développer un schéma de services à l'échelle de l'agglomération : déterminer des pôles d'excellence culturelle répartis sur le territoire
- Créer un évènement culturel « fil rouge » de l'action culturelle de l'agglomération en coordination avec les équipements existants
- Optimiser la programmation de la saison culturelle
- Développer les interventions de l'agglomération sur les arts visuels
- Réflexion sur le positionnement de l'agglomération sur le sport de haut niveau

## Ambition n°3 - accompagner les transitions

### Actions transversales

- Intégrer la prise en compte des changements climatiques (submersions marines, modification du trait de côte, évolution du climat) et de la biodiversité dans les documents de planification (SCOT, PLH, PDU, PPRI, PPRL, PAPI...).

### Développement économique

- Renforcer les réseaux d'acteurs sur chacune des filières prioritaires
- Promouvoir l'économie circulaire et l'ESS
- Étoffer les dispositifs d'aides aux entreprises (financement, appels à projets...)
- Soutenir les circuits courts et la production agroalimentaire locale par des marchés clausés de restauration collective
- Valoriser les métiers en tension sur le territoire et les métiers de demain
- Développer au niveau de la formation et de l'enseignement supérieur des relations avec la Région afin de mettre en place des formations en adéquation avec les besoins des entreprises
- Accompagner le développement de centres de formation en inter-entreprises
- Accompagner les entreprises pour faciliter les recrutements
- Favoriser le développement des VIE (Volontariat International en Entreprise)
- Réflexion sur le CIAP (Centre d'interprétation et d'animation patrimoniale)
- Réflexion à la création d'outils de vulgarisation et de promotion des patrimoines (culturels, naturels, historiques, archéologiques)

## Energie

- Se montrer exemplaire dans l'efficacité énergétique des bâtiments neufs publics ou réhabilités par la collectivité
- Développer des smart grids et des circuits énergétiques pour optimiser l'usage de l'énergie
- Accompagnement des porteurs de projets à énergie positive et croissance verte
- Oser les expérimentations locales infracommunales pour certains projets
- Accompagnement des projets des communes visant à l'autonomie énergétique
- Développer les énergies renouvelables

## Déchets

- Encourager la réduction des déchets à la source
- Développer les filières de recyclage et de valorisation des déchets

## Aménagement de l'espace communautaire et urbanisme

- Engager une réflexion sur le PLUI

## Équipements et services culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Réflexion à lancer sur un équipement multifonction (évènementiel / culture / sport) d'envergure communautaire (voir au-delà) avec une attention particulière à porter sur les modalités de financement (public-privé) et sur la localisation (accessibilité)
- Contribuer à l'émergence d'un label Pays d'Art et d'Histoire.



---

Parc d'Innovation Bretagne Sud II  
30 rue Alfred Kastler - CS 70206  
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24

Fax : 02 97 68 14 25

Courriel : [courrier@gmvagglo.bzh](mailto:courrier@gmvagglo.bzh)

---

[golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)